



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1394

Lyon 5e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un terrain clos de 850 m<sup>2</sup> à usage de jardin partagé sis 27 montée du Chemin neuf consentie à l'association "Les Terrasses" – EI 05 247

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1394 - LYON 5E - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN CLOS DE 850 M2 A USAGE DE JARDIN PARTAGE SIS 27 MONTEE DU CHEMIN NEUF CONSENTIE A L'ASSOCIATION "LES TERRASSES" - EI 05 247 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain clos à usage de jardin de 850 m<sup>2</sup> situé 27 montée du Chemin neuf à Lyon 5<sup>ème</sup>, de référence cadastrale AL140, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 05 247 et appartenant à son domaine public.

La Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon est devenue gestionnaire de ce bien public par délibération de transfert des équipements de proximité du Conseil municipal en date du 21 janvier 2019.

Afin de promouvoir la pratique du jardinage dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon dans le respect de l'environnement et de contribuer à la dynamique sociale du quartier, la Mairie d'arrondissement a souhaité mettre à disposition le terrain susmentionné au profit de l'association « Les Terrasses », par délibérations du Conseil d'arrondissement du 2 décembre 2021.

Cette mise à disposition prend effet à compter 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2024.

Elle pourra faire l'objet d'une reconduction expresse à la demande du Preneur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de six mois avant son échéance.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardinage, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé, en outre, que la valeur locative annuelle dudit terrain a été évaluée par la Direction centrale de l'immobilier à 5 100 euros.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2019/4495 en date du 21 janvier 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

**DELIBERE**

- 1- La gratuité de la mise à disposition d'un terrain clos à usage de jardin de 850 m<sup>2</sup> situé 27 montée du Chemin neuf à Lyon 5<sup>ème</sup>, aux conditions sus évoquées, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET